



Confédération Construction
Construction, énergie & environnement

contact de presse

Véronique Vanderbruggen – Directeur RP

T 02 545 56 26 • M 0477 36 09 44

veronique.vanderbruggen@ocnfederationconstruction.be

« Un entrepreneur sans preuve de compétence professionnelle ? Une très mauvaise idée ! »

La Confédération Construction, fustige l'idée d'ouvrir librement l'accès à plusieurs professions réglementées. Selon une étude du Bureau fédéral du Plan, la libéralisation de certaines professions présenterait nombre d'avantages économiques. L'opération constituerait notamment un incitatif pour les nouvelles entreprises. La Confédération Construction émet de sérieuses réserves. « Pour être actif dans le secteur de la construction, il faut avoir les bonnes qualifications. Si les nouveaux venus ne disposent pas des connaissances nécessaires, les risques sont considérables. A la fois pour l'exécutant, et pour le consommateur ».

Le débat de la libéralisation des professions réglementées a été lancé la semaine dernière. La Belgique compte aujourd'hui 132 professions réglementées. Ces professions ne peuvent être exercées que par des personnes répondant à certaines conditions. La construction, l'électrotechnique et les métiers apparentés requièrent ainsi une preuve de compétence professionnelle sectorielle. Mais ... pour combien de temps encore ?

L'étude du Bureau fédéral du Plan a, indirectement, vu le jour par le biais de la Commission européenne. Celle-ci reproche en effet à notre pays que sa réglementation stricte, notamment dans le secteur de la construction, limite le jeu de la concurrence. Un accès libre aux professions permettrait à de nouveaux acteurs de voir le jour, et ferait augmenter le produit intérieur brut de 2 milliards d'euros. « Mais considérer uniquement les avantages économiques est un raisonnement simpliste et caricatural », affirme Jean-Pierre Liebaert, directeur du département économique de la Confédération Construction.

Davantage de faillites à craindre !

Selon la Confédération, libéraliser davantage les professions réglementées pourrait conduire à davantage de faillites, et à davantage de problèmes pour le consommateur. « Comment, par exemple, garantir la stabilité d'un ouvrage si l'on ne dispose pas des qualifications professionnelles nécessaires ? Et quid d'un électricien qui ne serait pas au fait du Règlement général sur les installations électriques (RGIE) ? Quelle attitude va-t-il adopter si son installation n'est pas agréée ? Le consommateur aura-t-il à payer chaque nouvelle inspection ? La sécurité est un point essentiel dans la construction. Et pour cela, il faut un minimum de qualifications professionnelles ».

Supprimer le permis de conduire doperait l'économie ?

Les règles actuelles ne sont-elles pas étouffantes ? « Prenons l'exemple du permis de conduire. Il ne faut pas être mécanicien pour rouler en voiture. C'est exagéré. Mais la connaissance du code de la route et, à tout le moins, quelques heures de pratique, sont un prérequis incontournable pour la sécurité. Et ce, en dépit du fait que l'on vendrait plus de voitures si tout le monde pouvait désormais prendre le volant sans permis. Il en va de même dans le secteur de la construction », affirme Jean-Pierre Liebaert.

Pour plus d'information

Jean-Pierre Liebaert - Directeur dép.économique - 02 54 55 740

La Confédération Construction défend les intérêts de plus de 14.500 entreprises du secteur de la construction de toute taille (indépendants, pme, grandes entreprises), actives dans tous les segments de la construction. Elle est présente au niveau local, régional, national et européen. La Confédération est à l'initiative de grands événements tels que le Forum Construction et la Journée Chantiers Ouverts.